

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 935

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 13

À la seconde phrase de l'alinéa 23, substituer à la première occurrence des mots :

« l'habitat et de l'hébergement »

les mots :

« l'hébergement et du logement d'Île-de-France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.